

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Madame Le Maire (Charlotte ABIVEN, mandature 2014-2020) ouvre la séance d'installation du Conseil Municipal de la mandature 2020-2026.

Madame Le Maire fait état des modalités particulière de réunion en raison du contexte sanitaire. Elle indique notamment que, pour garantir le respect des gestes barrières, le lieu de réunion a été délocalisé : salle Etienne Guilmoto, et non salle du Conseil en Mairie. Elle précise que le huis clos n'est pas demandé ; néanmoins, le nombre de personnes qui compose le public est limité au regard des exigences sanitaires et de la capacité d'accueil de la salle. Elle dit qu'afin de garantir la publicité des débats, deux journalistes sont notamment présents.

Madame Le Maire demande aux conseillers et au public de veiller au respect des gestes barrières et d'appliquer notamment les règles de distanciation.

Madame Le Maire procède à un rappel des résultats électoraux au soir du 15 mars 2020 :

RESULTATS ELECTIONS DU 15/03/2020

inscrits	1846
votants	1123
taux participation	60,83%
nuls/blancs	25
exprimés	1 098

S'ENGAGER ET AGIR ENSEMBLE

Liste 2 C.COLLIU	677	
	61,66%	16/19 Elus CM

AGISSONS POUR KERLOUAN

Liste 1 J.YVON	294	
	26,78%	2/19 Elus CM

KERLOUAN DEMAIN

Liste 3 G.MITCHOVITCH	127	
	11,57%	1/19 Elu CM

Madame Le Maire rappelle également qu'au sein du Conseil Municipal, le mandat des nouveaux conseillers municipaux commence, en principe, dès la proclamation de leur élection par le président du bureau de vote, au soir du premier ou du second tour des élections municipales.

Madame Le Maire indique que toutefois, au regard du contexte sanitaire, la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a prévu que les conseillers municipaux et communautaires des communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales du 15 mars 2020, entreraient en fonction à une date ultérieure, définie par décret après avis du comité de scientifiques.

Tenant compte des recommandations sanitaires formulées par le comité scientifique COVID 19 du 8 mai 2020, le décret n°2020-571 du 14 mai 2020, a prévu que cette entrée en fonction aurait lieu le 18 mai 2020. Par voie de conséquence, le mandat des conseillers sortants a pris fin au même moment, le 18 mai 2020. Concernant l'exécutif, l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le maire et les adjoints continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Madame Le Maire dit que la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (article 19) a prévu que la première réunion du conseil municipal se tiendrait de plein droit au plus tôt cinq jours et au plus tard dix jours après cette entrée en fonction, soit donc, en application du décret n°2020-571 du 14 mai 2020, entre le samedi 23 mai et le jeudi 28 mai 2020.

Madame Le Maire précise qu'au soir du 15 mars 2020, J. YVON, candidat de la liste 1, « Agissons pour Kerlouan », a été élu conseiller municipal. Ce dernier a, le 17 mars 2020 présenté sa démission, qui a été réceptionnée par le Maire le même jour et transmise en Préfecture le lendemain. Néanmoins, en raison du contexte sanitaire et du « gel » du calendrier électoral, cette démission a finalement été privée d'effet jusqu'au 18 mai 2020, date d'entrée en fonction des conseillers municipaux de la mandature 2020-2026 élus au premier tour, telle qu'en dispose l'article 1 du décret n°2020-571 du 14 mai 2020. En conséquence, le 19/05/2020, J. YVON a réitéré sa démission, qui a également été réceptionnée par le Maire le même jour et transmise en Préfecture le lendemain. Par voie de conséquence, J-Y. COLLEAU, troisième candidat de la liste 1 « Agissons pour Kerlouan » et acceptant, se trouve élu au Conseil Municipal.

Madame Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux en exercice, au regard des résultats électoraux le soir du 15 mars 2020 et dans l'ordre de présentation des listes.

- 1 COLLIOU Christian
- 2 GAC Marie Jo
- 3 GUEZENOC Eric
- 4 ACH Caroline
- 5 THIEBAULT Alain
- 6 CORNOU Marie Laure
- 7 GUEZENOC Georges
- 8 PREMEL CABIC Nicole
- 9 LOAEC Gérard
- 10 LOAEC Karine
- 11 ULLOIS Gérard
- 12 MORVAN Manon
- 13 GOURHANNIC André
- 14 L'HOSTIS Viviane
- 15 CAILLY Pascal
- 16 LAMOUR Catherine
- 17 BERTIN Anne
- 18 COLLEAU Jean Yves
- 19 MITCHOVITCH Gérard

Madame Le Maire dit que, chaque conseiller ayant répondu présent à l'appel de son nom, le Conseil Municipal est réuni au complet et que le quorum est donc atteint.

A dix-sept heure quarante, Madame Le Maire déclare le Conseil Municipal de la Commune de Kerlouan installé pour la mandature 2020-2026.

Madame Le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- 1) Election du Maire
- 2) Détermination du nombre d'adjoints
- 3) Election des adjoints
- 4) Lecture de la Charte de l' élu local

Madame Le Maire précise qu'en application de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal ».

Madame Le Maire indique qu'en l'espèce, le plus âgé des membres du Conseil Municipal est J-Y. COLLEAU et lui passe donc la main pour procéder à la conduite du point 1 à l'ordre du jour, l'élection du Maire.

1) ELECTION DU MAIRE

J-Y. COLLEAU remercie Madame Le Maire et dit accepter avec honneur la Présidence du Conseil Municipal, comme le veut la législation.

J-Y. COLLEAU indique qu'il était conseiller municipal de la mandature précédente et dit souhaiter que la mandature 2020-2026 se déroule dans un climat apaisé. Il demande aux conseillers municipaux d'oublier la campagne électorale afin de se concentrer sur les années de travail à venir. Il dit que l'ensemble des conseillers municipaux vont poursuivre un objectif commun : œuvrer pour le bien-être de la Commune de Kerlouan et de ses habitants. Il invite tous les élus à se rendre au service de la population, dans le respect de l'autre et avec loyauté. Il précise que la démocratie est constituée d'une majorité et d'une opposition, d'un pouvoir et d'un contre-pouvoir. Il ajoute que le Maire aura la charge de veiller au bon fonctionnement de la Commune pour les six années à venir.

J-Y. COLLEAU dit que comme le veut l'usage et la réglementation, le conseiller le plus jeune est désigné secrétaire de séance. Il précise qu'il s'agit de Manon MORVAN, qui accepte le rôle avec plaisir.

J-Y. COLLEAU indique également qu'au moins deux assesseurs doivent être désignés parmi les conseillers municipaux afin de procéder aux opérations de vote (élection du Maire et élection des adjoints). Il suggère à ce propos de désigner deux personnes issues de deux listes de campagne électorale différentes. Il demande si des personnes souhaitent se porter volontaires. A. THIEBAUT dit être volontaire et est donc désigné assesseur. En l'absence d'autre volontaire, J-Y. COLLEAU propose à G. MITCHOVITCH d'être également assesseur. Ce dernier accepte le poste.

J-Y. COLLEAU rappelle que le Maire est élu à scrutin secret et à la majorité absolue.

J-Y. COLLEAU demande aux candidats à la fonction de Maire de se déclarer. C. COLLIOU dit qu'il est candidat.

J-Y. COLLEAU fait procéder aux opérations de vote à bulletin secret.

A. THIEBAUT et G. MITCHOVITCH s'assurent de la régularité des opérations de vote et procèdent au dépouillement. 19 enveloppes sont décomptées dans l'urne. Sur les 19 bulletins, 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul sont décomptés. En conséquence, parmi les 19 votants, 17 suffrages sont déclarés exprimés. L'ensemble des bulletins exprimés désignent C. COLLIOU.

J-Y. COLLEAU déclare C. COLLIOU Maire de Kerlouan pour la mandature 2020-2026 et l'invite à prendre la main pour la conduite des autres points à l'ordre du jour.

C. ABIVEN remet l'écharpe de Maire à C. COLLIOU.

2) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Le Maire dit que le Conseil Municipal de la mandature 2014-2020 était composé de cinq adjoints et propose aux conseillers municipaux, comme le permet la législation, de reconduire ce nombre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que cinq adjoints au Maire seront élus.

3) ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre de l'élection des adjoints de la mandature 2020-2026, la liste suivante se présente :

- 1^{er} adjoint Mr Eric GUEZENOC
Littoral – Environnement – Cadre de vie
- 2^{ème} adjoint Mme Marie Jo Gac
CCAS - écoles - enfance – jeunesse - Culture
- 3^{ème} adjoint Mr Alain Thiebaut
Travaux – Bâtiment – Voirie – communication et numérique - sport
- 4^{ème} adjoint Mme Caroline ACH
Finances – Tourisme & Camping - Vie associative & Animations
- 5^{ème} adjoint Mr GUEZENOC Georges
Urbanisme – Economie - Aménagement du territoire

Monsieur Le Maire fait procéder aux opérations de vote à bulletin secret.

G. MITCHOVITCH demande des précisions concernant les modalités de vote. Il souhaite notamment savoir si le bulletin de vote doit faire état d'une liste complète ou peut être composé différemment.

Monsieur Le Maire répond que l'élection des adjoints est un scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel.

A. THIEBAUT et G. MITCHOVITCH s'assurent de la régularité des opérations de vote et procèdent au dépouillement. 19 enveloppes sont décomptées dans l'urne. Sur les 19 bulletins, 19 suffrages sont déclarés exprimés. L'ensemble des bulletins exprimés désignent la liste E. GUEZENOC.

Monsieur Le Maire déclare que la liste E. GUEZENOC est élue à l'unanimité.

4) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur Le Maire dit que la Charte de l'élue local a été remise à chaque conseiller municipal et procède à sa lecture :

Charte de l' élu local

(extrait de l' article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

« 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.

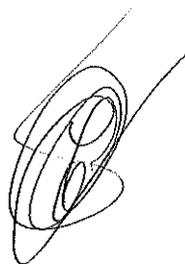
« 5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Monsieur Le Maire procède à un discours (*cf page suivante*).

L' ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 18h15.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Mes chers collègues, Chers amis, Mesdames et Messieurs qui nous avez fait le plaisir d'être présents ce soir,

En ce premier jour de cette nouvelle mandature, je veux vous remercier chaleureusement chers collègues, conseillers municipaux qui m'ont élu Maire de Kerlouan aujourd'hui. Je prends la mesure de la confiance que vous m'accordez et j'en suis très fier.

Je revêts aujourd'hui cet habit de premier magistrat de notre commune, c'est une très grande fierté. C'est aussi une responsabilité qui impose simplicité et humilité.

Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort, mais revêt un caractère bien singulier. Nous venons de traverser une crise sanitaire sans équivalent dans l'histoire récente, bouleversant nos habitudes.

L'élection d'un maire et la mise en place de son conseil municipal est un événement qui marque la vie d'une commune et celle de ses habitants. Cette fois cela ne s'est pas fait dans les jours qui ont suivi l'élection des candidats. Mais qu'importe.

Cette élection différée ne m'empêchera pas de vivre ce moment avec émotion et de le partager avec celles et ceux qui ont souhaité me rejoindre dans cette formidable aventure.

Implacable et sans appel, le 15 mars dernier, le verdict des urnes est tombé nous accordant presque 62% des suffrages exprimés. 677 électeurs nous ont accordé leur voix, dès le premier tour, malgré,..... situation inédite, trois listes en présence,..... mais malgré aussi le début de la pandémie qui a incontestablement retenu nombre d'électeurs. Ils ont voulu témoigner par leur vote, leur confiance en l'équipe « S'ENGAGER ET AGIR ENSEMBLE » que j'ai eu l'honneur de conduire. Je leur exprime ici ma profonde gratitude et je les remercie vivement.

Ce résultat nous ravit et nous donne en même temps une très grande responsabilité.

Nous n'oublierons pas pour autant tous ceux qui ont fait un autre choix. Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Je remercie également toutes celles et ceux qui ont contribué à ce succès et qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé de nombreux témoignages de sympathie et d'encouragements pendant et après ces élections.

Je saisis cette occasion pour adresser un grand merci à celle qui m'a beaucoup appris, à celle qui par son investissement, son engagement, ses compétences, a fait de Kerlouan une commune, prospère, vivante où il fait bon vivre. A toi qui m'a donné le goût et la volonté de m'engager pour ma commune et ses habitants. Un grand merci Charlotte, nous te devons beaucoup. Je te souhaite très sincèrement le meilleur pour l'avenir.

Je n'oublie pas les « anciens » élus, ceux qui ont fait le choix d'arrêter et qui m'ont fait l'honneur de me soutenir et de nous accompagner au cours de cette campagne électorale.

Qu'il me soit aussi permis aussi de remercier les nouveaux élus qui ont accepté avec enthousiasme la proposition que je leur ai faite, celle de s'engager et agir à mes côtés.

Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui sera la nôtre.

A vous mes mesdames, messieurs les adjoints, avec qui je travaille depuis six ans et depuis plus longtemps pour certains. J'ai la faiblesse de penser que notre réélection est le signe que nous avons bien travaillé. Je compte sur vous pour continuer ainsi et me seconder dans les délégations que vous allez recevoir.

A vous, adjoints et conseillers, dont ce sera le premier mandat, je sais que vous avez pris conscience que votre responsabilité sera lourde et importante et je sais aussi que vous allez l'assumer.

Enfin à vous les deux adjoints qui êtes également élus à mes côtés pour siéger au conseil communautaire, nous aurons aussi la responsabilité d'y faire entendre notre voix, de relayer celle des Kerlounaises et Kerlouanais.

Sans opposition, il n'y a pas de démocratie et c'est très bien ainsi.

Nous accueillons au sein du Conseil Municipal l'unique représentant de la liste « KERLOUAN DEMAIN » ainsi que les deux représentants de la liste « AGISSONS POUR KERLOUAN ». Ils sont les bienvenus. Ils auront un rôle à jouer dans la vie municipale. J'y veillerai particulièrement. Leur libre expression sera naturellement garantie et je peux les assurer que je serai toujours attentif à leurs remarques, à leurs propositions et à leurs critiques même si je ne peux pas leur promettre de toujours suivre leurs avis.

Je pense aussi aux candidats malheureux des trois listes qui se sont engagés dans cette campagne électorale et qui au soir du 15 mars sont restés sur le bord du chemin menant à la vie municipale. Un échec est toujours mal vécu. Se présenter devant les électeurs est à mon sens un acte de courage, se remettre au jugement de ses concitoyens n'est pas un exercice facile. Bravo à tous

A vous mesdames et messieurs les agents municipaux.

Le principe de notre administration, c'est la continuité républicaine. Je sais que je pourrai compter sur votre dévouement, votre professionnalisme, vos compétences et votre expérience. Pendant cette crise sanitaire, comme si de

rien n'était, vous avez été très présents, même encore plus que d'habitude pour certains d'entre vous. Vous avez maintenu le service public que nous devons à nos concitoyens. Je vous remercie très sincèrement. Avec toute l'équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler bientôt à vos côtés, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun.

Enfin, à vous tous mes chers collègues, sachez qu'aucun maire ne peut gagner seul. Je sais pouvoir compter sur vous tous, tout au long des six années à venir. Nous aurons un héritage à transmettre.

Nous allons dès demain nous mettre à la tâche .

Notre feuille de route pour les six années à venir est claire, vous la connaissez. Nos projets, nous les avons écrits, nous les avons expliqués, en réunion publique, sur le terrain lors de rencontres. Conformément à notre engagement, des décisions importantes seront prises, en matière d'urbanisme, d'environnement, de politique sociale, de sport, de culture, d'accompagnement des associations, des écoles, des familles et de nos aînés. Nous mènerons à terme le projet de la maison médicale et sociale. Ce sera certainement l'un des projets phare de cette mandature.

Le 8 mai & le 11 novembre, chaque année, nous leur rendons hommage. Aujourd'hui Je pense à ces hommes qui ont versé leur sang et donné leur vie pour défendre, notre liberté, la république et la démocratie. Leur sacrifice a certainement contribué aujourd'hui, à ce que les élections se déroulent démocratiquement. Je souhaite m'incliner tout à l'heure devant le monument où leurs noms sont gravés à jamais, leur rendre un hommage. Je vous propose de m'accompagner .

Le 17 mars 2020 nous nous sommes endormis dans un monde et aujourd'hui nous venons de nous réveiller dans un autre..... Il y a eu un "avant" il y aura un "après" . La vie reprend peu à peu après ce long cauchemar.

Des hommes et des femmes au péril de leur vie se sont investies dans cette lutte contre cet ennemi invisible qui a frappé durement notre pays. Je voudrai rendre hommage à ces personnes , soignants, forces de sécurité et d'intervention, anonymes et plus généralement à l'intention de tout celles et ceux qui en première ligne ou qui de quelque manière que ce soit, se sont investies sans compter, ceux qui nous ont permis de vivre et de manger . Faisons leur savoir combien nous leur sommes redevables. Je vous propose que nous leur adressons tout à l'heure quelques applaudissements.

Je n'oublie pas non plus celles et ceux qui ont laissé leur vie, mes pensées vont à leurs proches .

Enfin je souhaite adresser ma gratitude aux Kerlouanaises et Kerlouanais qui, individuellement ou collectivement, se sont investis dans la confection des masques pour nos concitoyens. Merci aux membres du CCAS et plus généralement à celles et ceux qui se sont investies, qui ont porté attention aux personnes âgées de la commune en demande de réconfort ou d'aide matériel ou d'approvisionnement alimentaire. Je sais que dans notre commune la solidarité n'est pas un vain mot .

Avant de clore ce premier conseil municipal, Je voudrai vous faire partager et vous laissez méditer sur cette pensée d'Antoine de St Exupéry qui a écrit :

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible ».

Le Maire
C. Colliou